



Ville de
Pesmes

Forts de notre passé, acteurs de notre avenir.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2024

à 18 heures 30.

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Date de la convocation
10/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 16 octobre 2024, à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PESMES, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la **Mairie** sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Messieurs et Mesdames : Isabelle BOUCLANS, BOURGEOIS Catherine, Frédéric COUDOT, Jean-Pierre COURIOL, Sandrine DESNOYERS, Yves GUSMINI, Frédéric HENNING, Virginie JURET, Christian KITA, Dominique MAURICE, Maryse MOUGEL (a quitté la réunion à 19 h), Jacques MARTIN-VERDIÈRE.

Absent(e)s excusé(e)s : Agnès BRIAND (pouvoir à Jacques MARTIN-VERDIÈRE), Aline BOUILLOT (pouvoir à Isabelle BOUCLANS - Brigitte SEITZ (pouvoir à Catherine BOURGEOIS).

A été nommé secrétaire de séance : **Yves GUSMINI**

Remise d'un chèque de 2000 € par la présidente de L'association Culture et Animations Pesmoises, Aurélie DEBAIZE pour les jeux des enfants.

Le Maire partage une pensée émue pour Xavier COQUIBUS, Maire d'Arc les Gray, décédé récemment.

Le compte-rendu de la séance du 11 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR :

- 1/ ACCEPTATION DU CHEQUE DE 2000 € DE L'ASSOCIATION CULTURE ET ANIMATIONS PESMOISES
- 2/ MODIFICATION DES COMMISSIONS
- 3/ AVENIR DE LA BASE NAUTIQUE

Adopté à l'unanimité.

1/ ACCEPTATION DU CHEQUE DE 2000 € DE L'ASSOCIATION CULTURE ET ANIMATIONS PESMOISES

Le Maire fait part au Conseil Municipal que l'Association Culture et Animations Pesmoises (CAP), a offert un chèque de 2000 € pour les jeux des enfants au lieu des 1700 € qui prévoyait une réduction de 300 € pour permettre la gratuité du musée des Forges lors de la journée du Patrimoine. (remarque de Jacques MARTIN-VERDIÈRE : malgré la proposition de prise en charge par la commune pour la gratuité, un chapeau a été mis à la sortie du musée pour inciter les visiteurs à participer ; pour lui on se moque du conseil...) Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à accepter ce chèque et procéder à son encaissement. **Adopté à l'unanimité.**

2/ MODIFICATION DES COMMISSIONS

Par la suite de plusieurs démissions, il est procédé à la modification de la liste des délégués et des représentants des commissions communales. **Adopté à l'unanimité.**

3/ AVENIR DE LA BASE NAUTIQUE

L'association de pêche « la captivante » a sollicité la communauté de communes afin d'utiliser le bâtiment pour l'école de pêche. ONLYCAMP qui gère le camping ne souhaite pas utiliser la base nautique et la communauté de commune n'a pas l'usage de ce bâtiment. Le Conseil Municipal constate, déplore et dénonce l'abandon de l'activité de la base nautique au Pasquier mise à la disposition de la Communauté de Communes du Val de Gray

(CCVG) dans le cadre de sa prise en charge de la compétence « tourisme ». il exprime son souhait de reprendre à sa charge ce site moyennant sa remise en état. Il note en effet que pendant sa mise à disposition l'ensemble du bâtiment a fait l'objet de détériorations (huisseries, bardages) liés à des actes de vandalisme. Il demande à la CCVG de procéder rapidement à ces travaux et assurera ensuite la reprise et la valorisation de ce site. **Adopté à l'unanimité.**

4/MARCHE PUBLIC « MAISON DES SERVICES, CULTURE ET BIBLIOTHEQUE

L'ouverture des plis de l'appel d'offre a eu lieu le 08 octobre 2024. Plusieurs lots (08 - RVT DE SOLS PIERRE, 12 – ASCENSEUR, 13 – ELECTRICITE) n'ont pas trouvé preneur et pour le lot 15 - DECORATION MURALE 3D, le prix est anormalement haut. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déclarer le marché des lot 08 - RVT DE SOLS PIERRE, 12 – ASCENSEUR et 13 – ELECTRICITE - infructueux. Il déclare que l'offre pour le lot 15 - DECORATION MURALE 3D - est inacceptable au motif que son prix est trop élevé au regard de l'estimation initiale. Il autorise le Maire à lancer une nouvelle procédure pour ces lots et à signer tous les documents relatifs à ce dossier. le total pour les lots fructueux ne dépasse pas le budget prévisionnel ? **Adopté à l'unanimité.**

5/CONTRAT AGENT – OUVERTURE D'UN POSTE PERMANENT

À la suite du départ d'un agent pour raison de santé, le Maire propose son remplacement par la création d'un poste d'adjoint administratif de catégorie C. Le Conseil Municipal donne son accord et approuve la création d'un emploi d'adjoint administratif de catégorie C sur un poste permanent et autorise le Maire à lancer la procédure de recrutement sur emploi territorial. **Adopté à l'unanimité.**

6/ DEMANDE DE SUBVENTION « OPÉRATION FAÇADE »

Un nouveau dossier de participation aux travaux « Habiter Mieux » dans le cadre des dossiers instruits par SOLIHA est à valider. Il concerne le ravalement de façade d'une habitation pesmoise. Notre participation est de 1000 € sur les 8000 € subventionnables, conformément à notre convention. Le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 1.000 €. **Adopté à l'unanimité.**

7/CDG 70 - NOUVELLE CONVENTION D'ADHESION AU « SERVICE DE PREVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI » 2025-2027

Afin d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention et pour aider à l'insertion professionnelle ou au maintien dans l'emploi d'un agent avec des restrictions médicales ou en situation de handicap, le Centre de Gestion 70 propose un service intitulé « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi » avec lequel il est possible de conventionner, ce qui est déjà le cas pour la commune. Ce service est composé d'une équipe pluridisciplinaire : conseiller de prévention, ACFI, ergonomiste, assistante sociale ; l'adhésion à ce service permet, par ailleurs, de répondre aux obligations réglementaires fixées par les articles 4 et 5 du décret n° 85-603 modifié, qui stipulent respectivement que l'autorité territoriale doit désigner "des assistants ou conseillers de prévention" et "l'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité (ACFI). Le Conseil Municipal décide d'adhérer au « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi » du CDG de Haute-Saône et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion correspondante. **Adopté à l'unanimité.**

8/CDG 70 – ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION 2025-2028

La commune a pour ses agents un contrat groupe d'assurance statutaire avec le Centre de Gestion de la Haute-Saône. Ce dernier a négocié le contrat d'assurance statutaire. Ce contrat a été mis en concurrence et à l'issue de la procédure, le marché a été attribué par le conseil d'administration du centre de gestion à la compagnie CNP assurances et au courtier RELYENS. Il prendrait effet au 1er janvier 2025 pour une durée de 4 ans avec possibilité de résiliation annuelle. Le taux de prime est fixe pendant 2 ans et s'élève à :

- 7.99 % pour les agents titulaires ou stagiaires relevant du régime CNRACL,
- 1.10 % pour les agents contractuels ou titulaires/stagiaires avec un temps d'emploi < à 28 heures affiliés à l'IRCANTEC. Il est à noter au regard de la période précédente (2022-2024) :
- Une diminution du taux CNRACL (8.53% en 2024)
- Un maintien du taux IRCANTEC.

Aussi, le conseil d'administration du centre de gestion a décidé que cette mission, non obligatoire, sera financée par les collectivités à hauteur de 1% de la cotisation perçue par l'assureur. Ce pourcentage sera figé sur toute la durée du contrat et ne concernera que les contrats CNRACL. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention relative au contrat d'assurance groupe statutaire. Remarque de Dominique MAURICE : il s'inquiète car des assureurs ne veulent plus assurer leur client lorsqu'il y a plusieurs sinistres. Le Maire indique que ce n'est

pas le cas de Pesmes et informe que Christian KITA, l'Adjoint, a revu dernièrement le contrat multirisque de la commune qui nous lie à GROUPAMA. **Adopté à l'unanimité.**

9/STADE VESTIAIRE FOOT

Le Maire indique que comme toutes les associations pesmoises, nous allons signer une nouvelle convention de mise à disposition des vestiaires et du Stade avec l'USP Val de Pesmes. L'association a beaucoup de licenciés (environ 250 dont 15% de pesmois) C'est l'occasion de dresser un inventaire des investissements mis à disposition et de clarifier le rôle de chacun (problème de chauffage et entretiens réguliers de la structure). Récemment, en juin 2024, nous avons commandé à la demande de l'association des éclairages à installer sur le terrain stabilisé et en avons profité pour le restructurer. Nous avons engagé des dépenses d'entretien de terrains. Nous avons soutenu l'idée d'achat d'une tondeuse pour le stade (ce qui a été fait par le club). Lors du changement de bureau de l'association, les nouveaux dirigeants ont souhaité modifier le projet. Nous avons, donc, acheté, des projecteurs et il faudra décider de les installer ailleurs. Lors des rencontres, les dirigeants ont proposé la réalisation d'un terrain synthétique ce qui pour l'instant budgétairement semble non réalisable. Plusieurs questions sont posées : le club de foot est locataire à titre gratuit ? Un locataire est sensé entretenir ce qu'il utilise... (détartrage robinet, douche). Vu le coût du terrain synthétique et de la bibliothèque est ce qu'on va pouvoir tout faire ? La commune de Pesmes finance l'essentiel des infrastructures, on pourrait demander aux communes des licenciés non pesmois une participation et pourquoi pas la création d'un syndicat ? Afin de trouver des solutions, le Maire propose la création d'un groupe de travail pour œuvrer sur une vision globale. Sa composition : Isabelle BOUCLANS, Christian KITA, Dominique MAURICE, Jacques MARTIN-VERDIERE, Sandrine DESNOYERS, Frédéric COUDOT.

10/DÉCISION MODIFICATIVE

Jean-Pierre COURIOL, Adjoint chargé des finances, indique que deux délibérations sont nécessaires : La première concerne les participations versées par la commune au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département 70 pour les travaux réalisés sur le réseau de distribution d'électricité comptabilisés au compte 204. Ces dépenses doivent faire l'objet d'un amortissement dans une fourchette de 1 à 5 ans. Par mesure de simplification, la durée est fixée à 1 an pour toutes les dépenses. Le Conseil Municipal approuve la durée d'1 an. **Adopté à l'unanimité.**

La seconde délibération concerne l'ouverture de crédits au budget communal pour l'amortissement de la participation versée au SIED70 par la commune. De plus, à la suite du changement statutaire des agents, les crédits de frais de personnels se trouvent être insuffisants. En conséquence, les opérations en débit et crédit sont les suivantes :

Débit C/681 : + 12.265, 42 €
C/6411 : + 10.000, 00 €
Crédit C/2804112 : + 12.265, 42 €
C/6419 : + 10.000, 00 €
Débit C/023 : - 12.265, 42 €
Crédit C/021 : - 12.265, 42 €

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative. **Adopté à l'unanimité.**

11/RPQS EAU ASSAINISSEMENT

Chaque année, le Conseil Municipal doit approuver le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) eau potable et assainissement présentés par la SOGEDO et délibérés en Conseil Communautaire en date du 26/09/2024. Le Conseil Municipal, après avoir étudié les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif constate :

1° que les documents proposés concernent l'ensemble des communes relevant du service de la SOGEDO, **2°** que l'analyse reste essentiellement globale et ne permet pas aux élus locaux une approche détaillée lui permettant d'apprécier la réalité de la problématique de l'eau et de l'assainissement propre à juger de la qualité du service et à envisager les perspectives concernant les réseaux etc. Faute de disposer de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare ne pas être en mesure de se prononcer et de voter ces rapports. **Adopté à l'unanimité.**

QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire informe le Conseil Municipal : 1) Le chargé de mission du programme « Villages d'Avenir » a commencé une étude sur le dossier des Forges. 2) Dans le cadre des travaux de voirie, des coulées de boue se sont produites en août et des travaux sont préconisés. Une réunion sur ce sujet aura lieu le 23 octobre 2024 à 10 h pour les élus intéressés. 3) en ce qui concerne la sécurité, nous avons demandé au Département de la Haute-Saône de nous louer des chicanes pour les entrées de Pesmes et la commission communale doit décider l'emplacement de leur installation. Question de Virginie JURET : pour les bâtiments de France ce n'est pas gênant ? Catherine BOURGEOIS : comment cela va se passer avec les engins agricoles ? Réponse du Maire : Toutes ces questions seront examinées en commission communale. 4) Au programme de cette année, nous réalisons aussi les travaux d'aménagement du Quai de la Fontaine, à la suite de l'enlèvement du transformateur. 5) carte de remerciement pour le décès de Monsieur KAISER. 6) courriers de remerciements de la « MISSION LOCALE », de « HANDY UP » et de « GENE » (téléthon) pour les attributions de subventions communales. 6) courrier du SICTOM (ordures ménagères) concernant le résultat de la collecte de Tri à la suite d'une analyse d'un échantillonnage du contenu des bacs. Un taux de refus de 17.50 % ne nécessite pas de mesures correctives et le Maire félicite les usagers qui semblent être de très bons trieurs. 7) Visite le 15 novembre du Sénateur Olivier RIETMANN pour un échange avec les conseillers intéressés. 8) Le dossier des éoliennes est en cours d'instruction. 9) Le dossier des « 4 fesses » a fait l'objet d'un courrier du député Antoine VILLEDIEU auprès du Préfet du Jura suite à notre interpellation du représentant du député à l'occasion de la cérémonie de commémoration du 80ème anniversaire de la libération.

Christian KITA : 1) En ce qui concerne le dossier des « 4 fesses » : si c'est positif de la part des jurassiens, on aura une zone d'activités route de Broye qui ne servira à rien. Cette zone aurait pu être viable si la route qui la relie à Gray avait été réalisée lors de la déviation. Catherine BOURGEOIS indique qu'il faut d'abord viabiliser cette zone. Christian KITA répond que la Com de Com du Val de Gray reste inactive sur ce dossier.... 2) fait le point sur l'intérêt du voyage d'étude du SAUC très pertinent par les visites des villages environnants et les discussions qui en ont découlées. 3) A propos d'un article dans la presse concernant les Forges et évoquant la « décision de la non-vente du bâtiment » il rappelle que cette décision résulte d'une délibération au Conseil Municipal.

Dominique MAURICE : 1) aborde le sujet des décorations de Noël. Isabelle BOUCLANS indique que ce dossier est traité avec l'équipe du jeudi. 2) En ce qui concerne les sources à Pesmes : il y en avait bien 3 ; la 3ème est située au Quai de la Fontaine.

Jacques MARTIN-VERDIERE : 1) A sollicité les documents papier de Fanny CASSANI (SAUC) à la suite de la projection réalisée lors du dernier conseil mais n'a rien reçu. Le Maire indique devoir la rencontrer et le lui rappellera. Pour les personnes qui ont fait la sortie pour le SAUC comment auront nous un retour ? le Maire indique qu'une réunion aura lieu. 2) Il avait demandé plusieurs informations à la CCVG : sur la zone artisanale (viabilisation), la base nautique, mur d'escalade. Réponse du maire : le mur du gymnase n'est pas assez solide pour supporter un mur d'escalade et la CCVG a demandé une étude.

Sandrine DESNOYERS : Concernant le SIVOSEP : une ATSEM a travaillé 15 jours et n'a pas continué. Un nouvel agent a été recruté.

Isabelle BOUCLANS : 1) Le chef de projet de « villages avenir » revient le 25 octobre à propose du dossier des « liaisons douces » et sa mise en route 2) concernant le chemin de randonnée (avec l'aide d'une guide conférencière sur Pesmes) : le dossier est en attente car textes réglementaires. le balisage a été étudié en réunion en mairie. Des essais ont été réalisés. l'Architecte des Bâtiments de France sera questionné pour le type de panneaux etc.... normalement cela est prévu au printemps 2025.

Catherine BOURGEOIS : indique être de plus en plus amère et désabusée par le délaissement de Pesmes par la Communauté de Communes du Val de Gray et regrette qu'on ne soit pas dans la Communauté de Communes du Val Marnaysien....

Virginie JURET : 1) donne un retour de la manifestation « BIKE and RUN » : une centaine de participants. Tout était bien organisé, tout à bien plu. Le concert était un peu tard d'où le manque de personnes. Elle devrait être reconduite l'an prochain avec des aspects à revoir (communication, etc...). 2) fait le point pour l'organisation du 11 novembre (pot, fleurs...).

La séance est levée à 21 h 00.

Le secrétaire de séance




Le Maire,

Le Maire

Frédéric HENNING